

#### 4. Consommation française

RÉPARTITION DES PRINCIPALES CATÉGORIES EN 1999 (SOURCE NPD – EUROTOYS)	
Jeux vidéo.....	20,5 %
Jouets 1 <sup>er</sup> âge.....	11,8 %
Poupées.....	11,4 %
Centres d'activités.....	11 %
Jeux et puzzles.....	10,6 %
Véhicules.....	8,8 %
Jeux d'action.....	5,2 %
Peluches.....	5,1 %
Porteurs.....	3,3 %
Autres jouets.....	12,3 %
<b>Total.....</b>	<b>100 %</b>

#### 5. Distribution française

PART DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION (SOURCE NPD-EUROTOYS 1999)	
Hypermarchés et supermarchés.....	50,2 %
Spécialistes jouets et modélisme.....	26,6 %
Vente par correspondance.....	5,5 %
Grands magasins et magasins populaires.....	3,2 %
Bazars, discount, solderies.....	2,6 %
Librairies, papeteries, magasins de cadeaux.....	1,1 %
Autres.....	10,8 %
<b>Total.....</b>	<b>100 %</b>

#### ANNEXE 2. – Documents types disponibles sur le site électronique

La liste des pièces d'un dossier de consultation des entreprises et des documents types correspondants des formulaires est disponible sur le site de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie des finances et de l'industrie, <http://www.finances.gouv.fr>

#### ANNEXE 3. – La sécurité des jouets. – Récapitulatif de la réglementation

Les textes étant soumis à modifications ou amendements, l'acheteur public devra s'informer sur les mises à jour.

##### DIRECTIVES ET DÉCRETS APPLICABLES :

- directive du conseil du 3 mai 1988 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la sécurité des jouets (entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 1990). Décret de transposition 662 du 12 septembre 1989 (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990). Décret n° 2000-520 du 15 juin 2000 modifiant le décret n° 89662 du 12 septembre 1989 modifié ;
- directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993 dite « Directive marquage CE » fixant les dispositions relatives au marquage CE. Décret de transposition 96-796 du 6 septembre 1996.  
Ce décret fixe les dispositions relatives au marquage CE ainsi que les infractions passibles de sanctions (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997) ;
- directive 89/336/CEE du 3 mai 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la compatibilité électromagnétique. Décret de transposition n° 92-587 du 26 juin 1992 (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996).

Les dispositions de ce décret s'appliquent à tous les jouets contenant des composants électriques et/ou électroniques.